Demande de compensation des désavantages pour l'examen professionnel de Responsable du secteur hôtelier-intendance

Candidate/Candidat à l'examen

Nom, prénom
Date de naissance
Adresse complète
Demande - année d'examen

Diagnostic:

Instance de validation (copie du certificat/diagnostic du médecin, bureau spécialisé)

Veuillez joindre le document correspondant (datant d'un an maximum) à votre demande.

Description des effets concrets et fonctionnels sur les différentes parties de l'examen

Examen Partie 1 : Compétences professionnelles en hôtellerie-intendance

a) Étude de cas

b) Entretien professionnel

c) Simulation d'une situation dans une fonction dirigea

Examen Partie 2 : Dossier Réflexion d'apprentissage

a) Dossier Réflexion d'apprentissage

b) Entretien d'examen sur le dossier Réflexion d'apprentissage

Demande* des mesures de compensation des désavantages pour les différentes parties d'examen

Examen Partie 1 : Compétences professionnelles en hôtellerie-intendance

a) Étude de cas

b) Entretien professionnel

c) Simulation d'une situation dans une fonction dirigeante

Examen Partie 2 : Dossier Réflexion d'apprentissage

a) Dossier Réflexion d'apprentissage

b) Entretien d'examen sur le dossier Réflexion d'apprentissage

Soumission de la demande et délais
La demande dûment remplie et accompagnée des annexes requises doit être remise au secrétariat d'examen RSHI au plus tard en même temps que l'inscription à l'examen correspondant.

Lieu, date Signature

***Note :**
Les modifications sont limitées aux domaines qui ne peuvent être accomplis ou qui ne peuvent l'être que partiellement en raison d'un handicap. Les exigences cognitives et professionnelles doivent toujours correspondre aux exigences de qualification de la profession choisie. Il faut s'assurer que les compétences et les aptitudes, indispensables à une formation initiale ou continue ainsi qu'à une profession particulière, sont réunies.

Link Notice Compensation des inégalités frappant les personnes handicapées SEFRI